



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-19-0652 du 04/06/2019**

Délégation de signature du 15 mai 2019

DELEGATION DE SIGNATURE  
DIRECTION DES IMPOTS DES NON-RESIDENTS

**Direction des impôts des non-résidents**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mises en recouvrement et les mises en demeure de payer.  
Service des impôts des entreprises étrangères de la DINR.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFiP-RHO 18-0788 du 03/09/2018

La comptable du service des impôts des entreprises étrangères de la Direction des Impôts des Non-Résidents (DINR) ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au service des impôts des entreprises étrangères de la DINR dont les noms suivent :

- Mme Brigitte GARRIDO, inspectrice divisionnaire,
- M. Sylvain DALUT, inspecteur des finances publiques,
- Mme Danie DELCROIX, inspectrice des finances publiques,
- Mme Marie-Pierre GOUILLARD, inspectrice des finances publiques,
- Mme Magalie MARIE-BOANA M'ZE, inspectrice des finances publiques,
- Mme Édith MATEO, inspectrice des finances publiques,
- Mme Agnès RADAMA, inspectrice des finances publiques,
- Mme Lydia TELL, inspectrice des finances publiques,
- Mme Isabelle MOREL, contrôlease principale des finances publiques,
- Mme Prisca ARAUJO, contrôlease des finances publiques,
- Mme Isabelle CHATARD, contrôlease des finances publiques,
- M. Kamal ESNAULT, contrôleur des finances publiques,
- Mme Rachida ESSADKI, contrôlease des finances publiques,
- Mme Nora FLITI, contrôlease des finances publiques,
- M. Benoît KUKIOLCZYNSKI, contrôleur des finances publiques,
- Mme Emmanuelle MARILLER, contrôlease des finances publiques,
- Mme Emmanuelle QUID'BEUF, contrôlease des finances publiques,
- M. Grégory SURET, contrôleur des finances publiques,
- Mme Marion VANDECASTEELE, contrôlease des finances publiques,

## Article 2

Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, délégation de signature est donnée aux agents visés à l'article 1<sup>er</sup> pour :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

LA COMPTABLE DU SERVICE DES IMPÔTS  
DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES,

FLORENCE BEUZELIN

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme FOURNEL

ISSN 2268-0756